

DU MUSICIEN INTERVENANT 2

• DU MUSICIEN INTERVENANT 2

Présentation

Le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école) est un diplôme qui prépare au métier reconnu de musicienne ou musicien intervenants en milieu scolaire et selon les compétences de chacun à des missions d'enseignement en conservatoire, à des interventions en milieu spécialisé, aux métiers de la création et de la médiation du spectacle vivant. L'obtention de ce diplôme se fait par un contrôle continu tout au long des deux années de cours et de stages, auquel s'ajoute un contrôle pratique et théorique en fin de formation.

La formation au DUMI vise la capacité à partager et à transmettre des pratiques musicales diversifiées et créatives au sein de l'école, en collaboration avec les enseignantes et enseignants, ainsi que la conception et la mise en œuvre de projets artistiques et éducatifs en partenariat, en vue du développement culturel de territoires.

Cette formation peut s'adosser au [parcours Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux \(MAAPT\)](#) du Master de Musicologie.

Les principaux employeurs des musiciennes et musiciens intervenants sont des collectivités territoriales (accès au concours de la fonction publique territoriale) ou des associations qui développent une activité d'intérêt général dans les domaines artistique, culturel et éducatif.

Une préparation au DUMI par la voie de l'apprentissage est possible en deuxième année.

Candidature

Modalités de candidature

Test d'admission :

- Pratique musicale : pièce vocale, pièce instrumentale, pièce au choix filmée (10-15 min) ;
- Technique musicale : déchiffrage, percussions corporelles, mémorisation (15 min) ;
- Entretien (30 min).

Aucun diplôme n'est absolument exigé. Sont pris en compte la maturité et l'identité musicale et artistique des candidats, quelle que soit l'esthétique, et pas seulement un niveau technique vocal ou instrumental. La richesse et la

Infos clés et site web

Lieu de la formation

SITE VINATIER - CFMI

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC

Responsable(s) de la formation

[Stéphane FRANSIOLI](#)
[Emmanuelle CÔTE](#)

Contact secrétariat

[Patricia HOLYST](#)

Rythme

1500 heures réparties sur deux années dont 1000 heures d'enseignements et 500 heures de stage professionnels. La formation respecte le calendrier universitaire.

qualité des expériences artistiques sont prépondérantes. Conditions précisées sur le [site web de LESLA](#).

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

La formation s'appuie sur la réalisation de projets artistiques, pédagogiques, de médiation et/ou de partenariat avec divers publics et acteurs d'un territoire pour permettre l'acquisition des compétences requises dans l'exercice du métier du musicienne intervenante et musicien intervenant à l'école :

- Agir en artiste musicienne ou musicien ;
- Enseigner et transmettre ;
- Concevoir et conduire des projets en partenariat ;
- Contribuer au développement culturel d'un territoire ;
- Être actrice ou acteur d'innovations et de transformations.

Ainsi, la formation au DUMI s'articule autour de cinq grands blocs de compétences :

• **Compétences musicales et artistiques**

Ces compétences sont développées par des projets musicaux et artistiques de création tout au long des deux années de formation. Les unités d'enseignement correspondantes visent à renforcer l'identité musicale et artistique des étudiantes et étudiants et leur capacité à agir en artiste musicienne ou musicien dans différents contextes.

• **Compétences didactiques et pédagogiques**

Ces compétences sont construites par un apport de connaissances sous forme de cours et d'ateliers pratiques qui alternent avec des mises en situation de pratique professionnelle individuelles et collectives. Les unités d'enseignement correspondantes servent à acquérir des compétences didactiques et pédagogiques au service de la transmission et visent une capacité à enseigner et transmettre dans le cadre de l'école, et par élargissement aussi dans d'autres contextes.

Le travail avec des enfants est centré sur la réalisation de projets mettant en jeu l'interprétation et la création musicale et artistique. Il s'organise dans un aller-retour entre enseignements théoriques et mise en pratique sur le terrain.

• **Compétences de conception et d'encadrement**

Ces compétences renvoient à une capacité à être force de proposition, mobiliser des ressources et fédérer des acteurs au service d'un projet commun sur un territoire. Les unités d'enseignement correspondantes permettent d'acquérir des connaissances et des compétences pour concevoir et conduire des projets en partenariat et devenir un partenaire actif du développement culturel local.

Elles s'acquièrent notamment à travers des projets qui concernent et/ou impliquent des partenaires et des publics en dehors ou au-delà de l'école. Cet

élargissement des actions d'éducation artistique sur un territoire requiert une bonne connaissance des partenaires professionnels et des contextes institutionnels, et une maîtrise des outils et de la méthodologie de projet.

· **Compétences d'innovation et de recherche**

Ces compétences renvoient à une capacité générale à faire évoluer sa pratique professionnelle en l'adaptant à différents contextes et à être acteur d'innovations et de transformations dans un environnement professionnel en constante évolution. Elles sont de l'ordre d'un « savoir-devenir » développé de manière transversale notamment à travers l'analyse de situations professionnelles dans divers contextes.

· **Compétences éthiques et relationnelles**

Ces compétences forment le socle d'un métier au croisement de l'art et de la pédagogie, impliquant un travail en équipe et en partenariat, et qui s'adresse à un public large et diversifié. Elles comprennent une capacité à aller vers l'autre, à écouter, observer, communiquer, expliquer, argumenter et convaincre pour susciter l'adhésion des publics et des partenaires professionnels aux projets menés tout en prenant en compte leurs points de vue et leurs initiatives.

Elles sont de l'ordre d'un « savoir-être » développé de manière transversale dans l'ensemble de la formation. Elles comprennent aussi une dimension d'interculturalité.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Musicienne intervenante et musicien intervenant à l'école.

Selon compétences : missions d'enseignement en conservatoire, interventions en milieu spécialisé, métiers de la création et de la médiation du spectacle vivant.

Principaux employeurs : collectivités territoriales (accès au concours de la fonction publique territoriale), associations artistiques.